

04 mar 2016 -14:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 mars 2016](#)

Evolution du dossier PersoPoint, le secrétariat social de l'administration fédérale

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note relative à l'évolution du dossier PersoPoint, le secrétariat social de l'administration fédérale.

Le Conseil des ministres du 19 décembre 2013 a marqué son accord sur la création d'un secrétariat social fédéral, désormais appelé PersoPoint, et sur l'introduction d'une administration du personnel électronique comme service central. Le but est de créer un secrétariat social fédéral qui offre à ses clients un portefeuille de services P&O, sur la base d'un catalogue de services.

L'étendue et le catalogue des services de PersoPoint ont été définis et approuvés au sein du groupe de pilotage représentant tous les clients. Cette étendue comprend l'élaboration de cinq services :

- Administration du personnel
- Administration des salaires
- Dossiers de personnel numériques
- Consultance juridique
- Rapports

Spécifiquement pour l'administration des salaires, les services de l'administration Paiements (Secteur SCDF - Traitements) du SPF Finances ont été transférés à PersoPoint le 1er janvier 2016.

Le Conseil des ministres a aujourd'hui marqué son accord sur le transfert des crédits e-HR, de Fedict vers le SPF P&O. Les crédits nécessaires en 2016 seront inscrits lors du contrôle budgétaire. Les crédits d'engagement et de liquidation supplémentaires seront accordés à partir de 2017 en fonction de la décision qui sera prise à l'issue de la phase d'analyse. Les crédits supplémentaires nécessaires seront répartis entre les services qui utilisent PersoPoint, sur la base du nombre de dossiers de personnel.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la centralisation obligatoire par phases de l'administration du personnel et des salaires de tous les services fédéraux qui utilisent le SCDF. À cette fin, un *Service Level Agreement* visant à garantir les services sera conclu avec les services concernés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>